

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE

GROSMAGNY



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Travaux réalisés
- Budget
- Chiffres et statistiques
- Travaux du centre
- Un circuit d'art à Grosmagny
- Assainissement
- Recensement
- Aire urbaine
- Rappels pratiques
- État civil
- Il y a cent ans

Janvier 2007

REALISATIONS & PRINCIPALES DEPENSES

*** 2006 ***

Comme prévu l'année 2006 aura vu la poursuite des travaux d'aménagement du cœur du village, le démarrage de la future résidence des aînés, ainsi que différents travaux de voirie communale .

TRAVAUX CENTRE DU VILLAGE (tranche 1 & 2)

COLAS / EST **107072 . 08 €**
(couverture des fossés, pose de bordures de trottoirs & revêtement enrobé)

SIAGEP **38023. 37 €**
(enfouissement des réseaux EDF & TELECOM ainsi que les branchements individuels)

TECHNO / VERT **4896. 95 €**
(parkings, parvis de l'église, pergola, escalier, plantations, mobilier urbain.)

HAEFELI-ZIMMERLIN **2021. 24 €**
(éclairage public, candélabres)

ENTRETIEN DE VOIES & RESEAUX

DI BIAGIO **4142. 64 €**
(déneigement hiver 2005/2006)

DEMUTELEC **677. 69 €**
(entretien lampes de rues)

TRAVAUX & FOURNITURE POUR VOIRIES

ALBIZZATI (réalisation d'un passage à gué au FAYE) **5944. 12 €**

PIOT (aménagement d'accès au hangar du centre de loisirs) **1298 . 66 €**

IDEO EQUIPEMENTS 687.82 €
(fourniture d'un miroir et de panneaux indicateurs)

VILLE DE BELFORT 2500.00 €
(achat d'une tondeuse Diesel auto-portée d'occasion)

LACOUR MOTOCULTURE 1345.00 €
(achat d'une tondeuse VIKING neuve)

TOUPNEU ALSACE 813.28 €
(achat d'une remorque)

ENTRETIEN DES BOIS & FORETS

OFFICE NATIONAL DES FORETS 6978.83 €
(entretien et plantations)

BATIMENTS SCOLAIRES

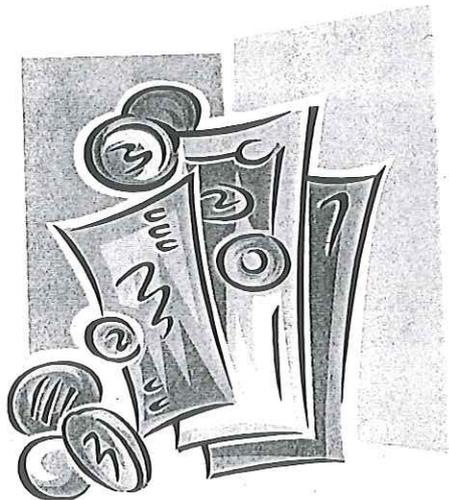
LENELEC
(création d'un poste informatique en classe primaire) 1159.28 €

TRAVAUX DE SECURITE

COLAS/EST
(aménagement d'un passage piétonnier en bordure de la RD12
travaux non facturés à ce jour)

PREVISIONS * 2007 *

- Achèvement de la 2 ème tranche des travaux au du centre du village
(plantations)
- Aménagement du parking du centre de loisirs, ainsi que de l'éco-point
En bénéficiant de subventions opportunes et spécifiquement liées à la
Participation de la commune aux chemins des arts
(**sous la ligne bleu e 2007**)
- Amélioration de l'éclairage public dans le bas du village en réinstallant
Des luminaires récupérés lors des travaux.
- Travaux divers et entretien de voiries en fonction des possibilités du
budget



BUDGET 2006

Section de Fonctionnement

DEPENSES

➤ charges à caractère général	58 110
➤ charges de personnel	30 677
➤ autres charges de gestion courante	38 120
➤ charges financières	14 175
➤ dépenses imprévues	5 024
➤ virement à la section d'investissement	62 000

Total Dépenses 208 106 €

RECETTES

➤ vente de produits	22 500
➤ impôts et taxes	86 333
➤ dotations, participations	99 159
➤ autres produits de gestion courante	114

Total Recettes 208 106 €

Section d'Investissement

DEPENSES

➤ dépenses d'équipement	284 941.94
➤ remboursement d'emprunts	22 000.00
➤ report solde 2005	64 088.91

Total Dépenses 375 030.85 €

RECETTES

➤ résultat antérieur reporté	0
➤ subventions d'équipement	196 694.00
➤ remboursement TVA	30 542.00
➤ affectation en réserves	85 794.85
➤ virement de la section de fonctionnement	62 000.00

Total Recettes 375 030.85 €

STATISTIQUES FINANCIERES 2006

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 490 habitants.

Les différents pourcentages des quatre taxes
qui composent les impositions directes

COMMUNES	T. Habitation	Foncier bâti	F. non bâti	T.professionnelle
Grosmagny	7.67	8.74	45.15	9.90
Belfort	16.80	19.00	82.83	17.88
Eloie	10.40	16.10	46.12	17.88
Etueffont	7.41	12.55	49.01	6.07
Petitmagny	8.09	9.70	68.01	7.31
Rougegoutte	9.24	8.98	45.11	15.80
Moyenne départementale	12.13	14.13	40.21	9.14

Ces quatre taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme
au budget, ni le même pourcentage des impositions directes
(montants exprimés en euros)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
		En euros	
Taxe d'Habitation	7.67	35 221	50.80
Foncier bâti	8.74	22 322	32.20
Foncier non bâti	45.15	4 380	6.32
Taxe professionnelle	9.90	7 405	10.68
Totaux :		69 328 €	
= somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune			

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	3.63 Bourogne	16.80 Belfort	7.67
Foncier bâti	2.64 Felon	19.00 Belfort	8.74
Foncier non bâti	8.09 Cravanche	99.03 Méziré	45.15
Taxe professionnelle	3.95 Felon	22.41 Leval	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	9.05 Froidefontaine	47.17	68.08 Felon	50.80
Foncier bâti	12.34 Boron	49.57	82.06 Fontaine	32.20
Foncier non bâti	0.15 Cravanche	1.36	61.24 Lamadeleine	6.32
Taxe professionnelle	0.00 Bourg-sous- Châtelet	1.89	72.35 Froidefontaine	10.68

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle. Ce tableau ne tient pas compte des communes faisant partie de groupements de communes à taxe professionnelle unique.

Communes	<u>Base imposition</u> Population En euros	Population	Produits attendus En euros
Montraux-Château	1 205.65	992	135 985
Froidefontaine	2 474.50	451	107 582
Lachapelle ss Rougemont	1 137.21	466	57 010
Grosmagny	152.65	490	7 405
Lamadeleine	35.29	34	86
Riervescemont	4.00	50	18
Bourg sous Châtelet	0.00	128	0

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FISCAL		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Argièsans	2 020
2	Novillard	2	Botans	1 833
3	Vellescot	3	Bessoncourt	1 789
15	Grosmagny	76	Grosmagny	386
100	Fêche l'Eglise	100	Auxelles-Haut	332
101	Thiancourt	101	Cunelières	317
102	Bourogne	102	Fontenelle	309

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

CENTRE DU VILLAGE, LA FIN ?

4 années auront été finalement nécessaires pour réaliser les travaux de mutation au centre du village :

- ❖ 2003 : réalisation du rond point
- ❖ 2004 : travaux d'aménagement autour de la mairie et de l'école maternelle
- ❖ 2006 : poursuite du programme à proximité de l'église et jusqu'au centre de loisirs.

Ainsi, avec cette dernière tranche, c'est l'ensemble des travaux prévus dans l'étude initiale qui sont réalisés. Ceci, conformément aux objectifs affichés :

- ❖ la circulation dans la rue des Etangs est réservée aux riverains
- ❖ la circulation piétonne est protégée
- ❖ les carrefours sont sécurisés
- ❖ les bâtiments publics sont beaucoup plus identifiables et ils sont mis en valeur
- ❖ les espaces publics présentent des équipements de qualité (stationnement, éclairage, matériaux nobles)
- ❖ renforcement de l'unité géographique du village autour d'un centre

Le résultat est là ; les commentaires qui nous sont faits sont très rarement négatifs. Ils sont, en revanche, fréquemment teintés d'admiration, y compris et peut-être surtout quand ils émanent de personnes extérieures à la commune.

Deux points pourtant ont fait l'objet de critiques plus fréquentes : l'éclairage du rond point et le tracé de la voie de circulation au carrefour de la mairie.

L'intensité lumineuse du rond point a été fixée et imposée par le service des routes du Conseil général. Nous sommes en effet à la rencontre de deux voies départementales et le Conseil général a évidemment son avis à donner sur les aménagements.

Nous avons été nombreux à penser qu'il y avait trop de lumière, néanmoins, l'éclairage est un des facteurs de sécurité essentiel de ce carrefour placé dans une portion de route droite et en descente.

Le tracé en chicane du carrefour vers la mairie répondait à une exigence simple : celle de faire ralentir les usagers sans placer de « stop » ou éventuellement de feux tricolores qui n'auraient pas été respectés, celle aussi de libérer les angles de tout obstacle visuel.

Il est toujours possible et facile de critiquer négativement tel ou tel dispositif, mais si l'on se remémore la situation avant travaux, la vitesse aux carrefours, les nombreux accidents, force est de constater que tout cela fonctionne bien.

La dernière tranche de travaux concernait les abords de l'église et la rue jusqu'au centre de loisirs. Mises à part quelques dernières plantations, tout est maintenant terminé. L'espace jardin pédagogique sera à la disposition des écoles dès le printemps. Cet endroit que nous avons voulu agréable servira de lieu de rencontre pour qui voudra, en particulier peut-être pour les parents attendant leurs enfants.

Il serait bien que l'ensemble de ces équipements soit respecté, que les tags et inscriptions diverses en restent absents, que les dérapages de motos ou de quads se fassent ailleurs et que les détritiques et autres bouteilles vides disparaissent définitivement de ces lieux.

Financièrement, l'ensemble des travaux aura coûté 1 094 924 €

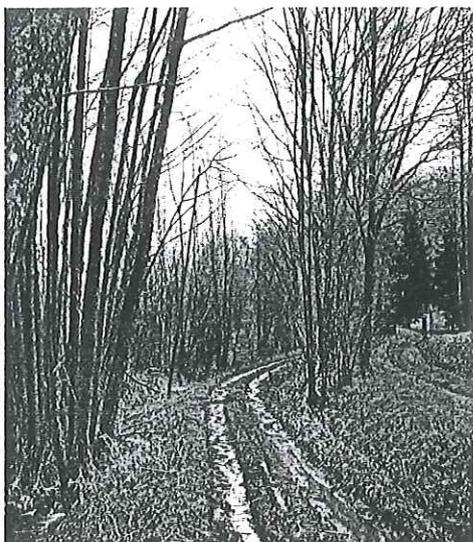
Le total des subventions obtenues s'élève à 711 248 €

La part financée par la commune est donc de 383 676 €, ceci ayant pu se faire sans augmenter la pression fiscale.

Le résultat est bien là, mais le succès nous donnerait envie d'en faire plus. Il serait bien que les piétons puissent cheminer sur une voie réservée, plus loin vers le bas du village.

Ceci fera l'objet d'une prochaine étude, si les moyens financiers le permettent...





UN CIRCUIT D'ART A GROSMAGNY

Vous le savez, GROSMAGNY et PETITMAGNY seront, cette année, les communes concernées par l'opération « sous la ligne bleue ».

La première édition avait accueilli, en 2005, quelques 20 000 visiteurs sur deux circuits : l'un à Lachapelle sous Rougemont, l'autre à Anjoutey.

Le succès avait dépassé toutes les espérances des membres de la Communauté de Communes du Pays sous-vosgien qui avaient voulu et imaginé cet événement.

Une telle manifestation ne s'improvise pas. C'est le fruit d'un long travail élaboré au cours de nombreuses réunions et de rendez-vous sur le terrain.

L'équipe responsable est constituée de représentants de la Communauté de Communes, de personnes extérieures, artistes, enseignants ou autres constituant le groupe de pilotage, des membres des associations de la Borboillotte et du Fayé.

Au cours de l'année 2006, le circuit a été élaboré, les endroits repérés pour y déposer les œuvres. Les artistes présélectionnés ont proposé des œuvres : parmi celles-ci, un jury en a sélectionné 20.

La manifestation se déroulera du 1^{er} mai au 30 septembre 2007.

Le départ du circuit sera le centre de loisirs, endroit idéal car disposant de place pour le stationnement des voitures mais aussi des bus éventuels.

Lors de l'édition précédente, des aménagements routiers avaient été réalisés : ceux-ci avaient pu bénéficier de subventions européennes spécifiques. Les mêmes possibilités devraient pouvoir se retrouver cette année. Ainsi, il nous est apparu très opportun de présenter un dossier relatif à l'aménagement des abords du centre de loisirs. C'est là une bonne occasion de se faire financer une partie du coût des travaux.



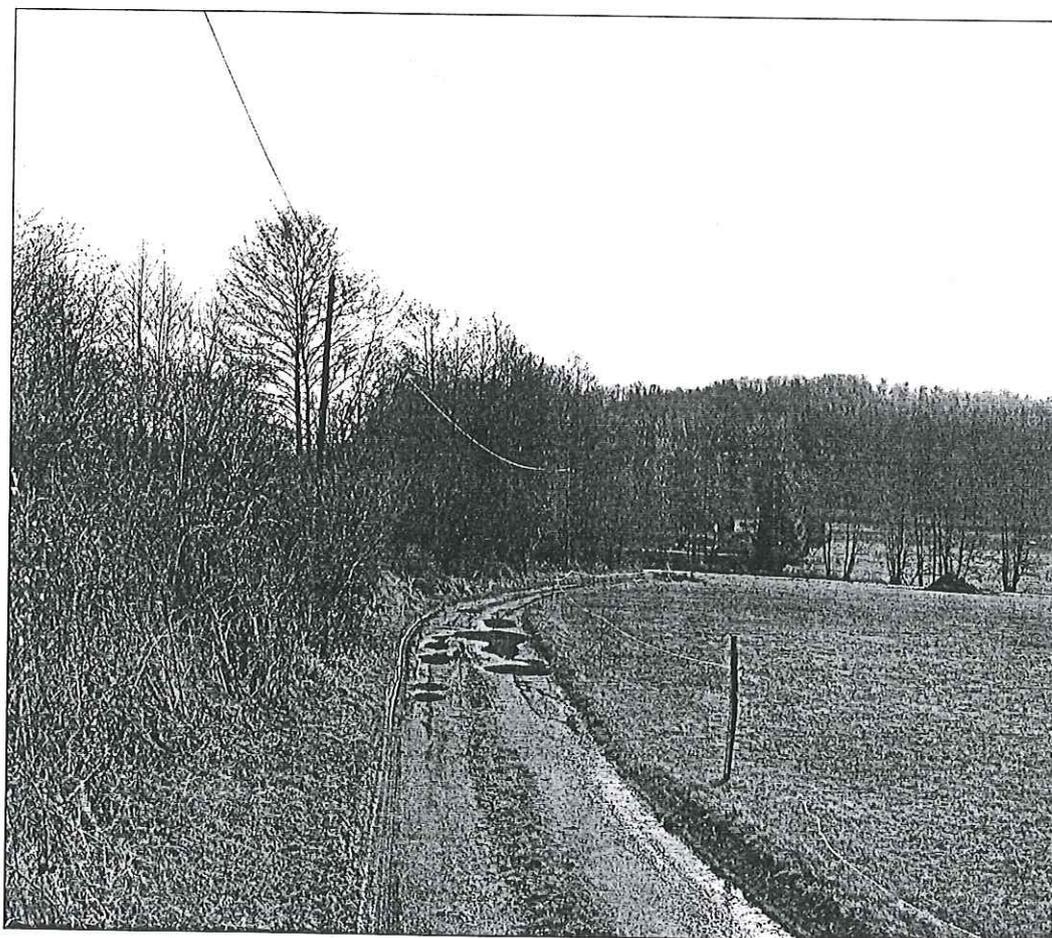
Après une première expérience réussie, il y a très peu d'incertitude quant au succès de cette deuxième édition. Sachant que la publicité faite autour de cette manifestation dépasse largement le cadre départemental, nous rencontrerons certainement de nombreux visiteurs, arpentant les rues de nos deux villages cet été et, même si cette notoriété n'est que passagère, nous avons toutes les raisons de nous en réjouir.

N'en doutons pas, même si à trop les voir, nous pouvons en perdre conscience, nos villages, nos forêts, notre campagne sont beaux, la diversité des paysages, la beauté des sous-bois, la flore sont des atouts qui ne peuvent que séduire.

Dans ce contexte naturel, les œuvres sont là temporairement pour attirer le randonneur, lui donner l'amour de la nature et l'inciter à revenir parcourir nos chemins ou autre manifestation.

C'est pourquoi, en parallèle, la Communauté a entrepris une politique de balisage et de promotion de l'ensemble de ses sentiers. Un programme est élaboré en ce sens avec le comité départemental de la randonnée. Beaucoup de travail est à faire puisque le but final, c'est bien l'ensemble des 15 circuits représentant 120 km de sentier qui devront être proposés.

Pour l'instant, nous ne pouvons qu'encourager tous ceux d'entre vous qui souhaiteraient prendre part à l'organisation de cette manifestation, à vous manifester auprès des gens du Fayé : vous serez les bienvenus.



ASSAINISSEMENT

A de nombreuses reprises, nous avons fait état de l'avancement du dossier assainissement dans notre commune.

Une étape supplémentaire s'est déroulée fin octobre avec la tenue de l'enquête publique.

C'est avec satisfaction que nous avons pu constaté l'intérêt que suscite ce problème auprès d'un certain nombre d'entre vous, et il s'est avéré que les permanences du commissaire-enquêteur avaient été considérées par beaucoup comme des réunions d'information et d'échange.

Suite à la première permanence, il a été décidé d'organiser une réunion supplémentaire d'information au cours de laquelle toutes les questions ont pu être traitées. Des informations techniques sur les systèmes d'assainissement ont également été données.

De l'avis du commissaire, mais aussi de plusieurs d'entre vous, cette réunion s'est révélée très positive et par là même très utile.

A l'issue de l'enquête, seulement 13 observations ou remarques avaient été déposées auprès du commissaire dont 12 pour demander un assainissement collectif. Dans la semaine qui a suivi, un imprimé de couleur verte a été déposé dans les boîtes à lettres. Cet imprimé appelait les habitants du village à demander l'assainissement collectif.

Cet imprimé dont les auteurs ne s'étaient pas fait connaître, a troublé un certain nombre d'entre vous qui ont cru que c'était une diffusion de la Mairie. Le libellé du texte, la présentation pouvaient en effet accréditer cette idée. Nous pouvons regretter au passage l'affirmation erronée y figurant et consistant à prétendre que l'assainissement collectif est la solution la plus efficace contre la pollution.

55 feuilles vertes ont été retournées au commissaire qui a remis son rapport définitif le 22 décembre. Celui-ci émet un avis favorable sans aucune réserve au choix de l'assainissement autonome mais recommande de reconsidérer le choix du système avant le commencement des travaux.

En commentaire par rapport à cette enquête, nous ne pouvons que regretter le caractère partisan du commissaire pour l'assainissement collectif qui a cru bon de conseiller publiquement aux personnes présentes lors de la troisième permanence, de faire une pétition pour réclamer l'assainissement collectif et qui, tient dans son rapport des propos dénués de tout fondement. Il aurait aussi assisté, lors de la réunion publique, à « un dialogue de sourds » ; les présents apprécieront.

Nous avons voulu faire figurer ci-après les données synthétiques des trois solutions étudiées, sachant que le scénario n° 2 est écartée d'office. Il faut donc comparer le scénario 1 et le scénario 3.

SYNTHETIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PROPOSE

SCENARIOS DE TRAITEMENT PROPOSES

1. PRESENTATION

- Scénario 1: Assainissement non collectif pour l'ensemble du village.
- Scénario 2: Assainissement collectif limité avec traitement intercommunal.
- Scénario 3 Assainissement collectif étendu avec traitement intercommunal.

2. CHIFFRAGE

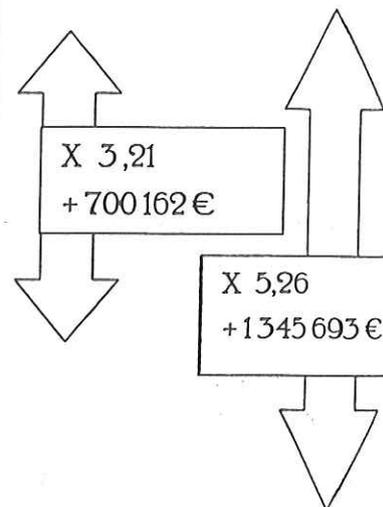
		Coût estimé en HT			
		Partie publique	Partie privée	Total	
Scénario 1: Assainissement non collectif	Assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	1 262 131,00 €	+ 30,18 % + 380 919 €
	Assainissement non-collectif	0,00 €	1 262 131,00 €		
Scénario 2: Assainissement collectif limité	Assainissement collectif	918 172,00 €	334 588,00 €	1 643 050,00 €	+ 55,04 % + 694 645 €
	Assainissement non-collectif	0,00 €	390 290,00 €		
Scénario 3: Assainissement collectif étendu	Assainissement collectif	1 446 089,00 €	510 687,00 €	1 956 776,00 €	
	Assainissement non-collectif	0,00 €	0,00 €		

3. TAUX DE SUBVENTIONS ACTUËLS

Subventions		Agence de l'eau RMC	Etat - DGE	TOTAL
Assainissement collectif	Raccordement en domaine privée	-	-	0 %
	Réseau de collecte	-	25%	25 %
	Réseau de transfert	25,00%	25,00%	50 %
	Traitement	25,00%	25,00%	80 %
Assainissement non collectif	Filière complète d'assainissement autonome	50%	25%	75%

3. COUT TRAVAUX SUBVENTION DEDUITES

		Coût estimé en HT		
		Partie publique	Partie privée	Total
Scénario 1: Assainissement non collectif	Assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	315 532 €
	Assainissement non-collectif	0,00 €	1 262 131,00 €	
Scénario 2: Assainissement collectif limité	Assainissement collectif	918 172,00 €	334 588,00 €	1 015 694 €
	Assainissement non-collectif	0,00 €	390 290,00 €	
Scénario 3: Assainissement collectif étendu	Assainissement collectif	1 446 089,00 €	510 687,00 €	1 661 225 €
	Assainissement non-collectif	0,00 €	0,00 €	



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

➤ Réhabilitation

7 000 €HT en moyenne (45 920 FHT).

Coût moyen subvention déduite : 1 500 € TTC

➤ La redevance assainissement non collectif comprend

- les charges de fonctionnement du service
- les contrôles de bon fonctionnement tous les 4 ans
- des contrôles de fonctionnement occasionnel

- 50 € / an

la redevance est payée sous forme de forfait par habitation

➤ L'entretien comprend

- la vidange tous les 4 ans
- l'entretien de toute la filière

- 75 € / an

Coût de revient sur 20 ans = 4000 €

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Raccordement constructions existantes (Partie privée prix 2003)

- Non subventionné : 900 € TTC

➤ Branchement particulier (Taxe de raccordement)

- Coût moyen subvention déduite : 1 200 € TTC

➤ Redevance assainissement actuelle (2006) 2,02 €/m³

➤ Augmentation future due aux travaux

- Assainissement collectif limité =
 $\frac{+ 0,47 \text{ € / m}^3}{\text{habitant de la CCPSV raccordé au réseau}}$
 $\frac{+ 0,93 \text{ € / m}^3}{\text{pour raccordement sur réseau CAB}}$

- + 1,4 € / m³ pour les habitants raccordés de Grosmagny

Soit + 3.42 € / m³ sur la facture d'eau potable.

- Assainissement collectif étendu =

$\frac{+ 0,78 \text{ € / m}^3}{\text{habitant de la CCPSV raccordé au réseau}}$
 $\frac{+ 0,93 \text{ € / m}^3}{\text{pour raccordement sur réseau CAB}}$

- + 1,71 € / m³ pour les habitants raccordés de Grosmagny.

Soit + 3.73 € / m³ sur la facture d'eau potable.

➤ Ce prix comprend

- l'investissement dans les nouveaux réseaux et nouvelles stations d'épuration
- la remise en état des anciens réseaux
- l'entretien des réseaux
- l'entretien et l'exploitation des stations d'épuration
- les charges de fonctionnement du service

Coût de revient sur 20 ans :

Assainissement collectif limité = 7 660 €
Assainissement collectif étendu = 8 360 €

Moyenne de 109 L/j/hab

en moyenne (en 1999) 2,8 habitant par ménage

Consommation annuelle de 112 m³ par logement soit redevance annuelle de :

Assainissement collectif limité = 383 € / an

Assainissement collectif étendu = 418 € / an

Coût de reviens sur 20 ans

Assainissement collectif limité = 7 660 €
Assainissement collectif étendu = 8 360 €

Dans sa séance du 18 janvier, le Conseil municipal a décidé de maintenir sa position exprimées dans la délibération du 13 septembre 2002, à savoir qu'il « opte de préférence pour l'assainissement collectif mais, compte-tenu des coûts très élevés, s'en remet à la Communauté de communes du Pays sous-vosgien quant à la décision finale ».

RECENSEMENT

La population de notre commune va donc être recensée cette année 2007, ceci suivant les nouvelles modalités mises en œuvre en 2004.

Contrairement à la pratique ancienne qui consistait à recenser la totalité de la population française tous les 7 ou 9 ans, on recense maintenant, chaque année, une partie de cette population. L'ensemble des français étant compté au bout des 9 années.

Mais il faut savoir, ceci est très important, que la population légale constatée en 1999 restera valable jusqu'en 2008 ; en conséquence, les résultats du recensement ne seront pris en compte administrativement qu'à partir de janvier 2009.

L'importance de cette opération n'est plus à démontrer. Le nombre d'habitants, de logements, d'étudiants, de commerces, etc, etc... est absolument nécessaire pour l'administration de toute collectivité, mais aussi de bien des organismes.

Les communes n'échappent pas à cette règle. Ainsi, elles sont classées dans des catégories fixées par le nombre d'habitants : moins de 500, de 500 à 999, de 1000 à 3499, de 3500 à 9999, etc...

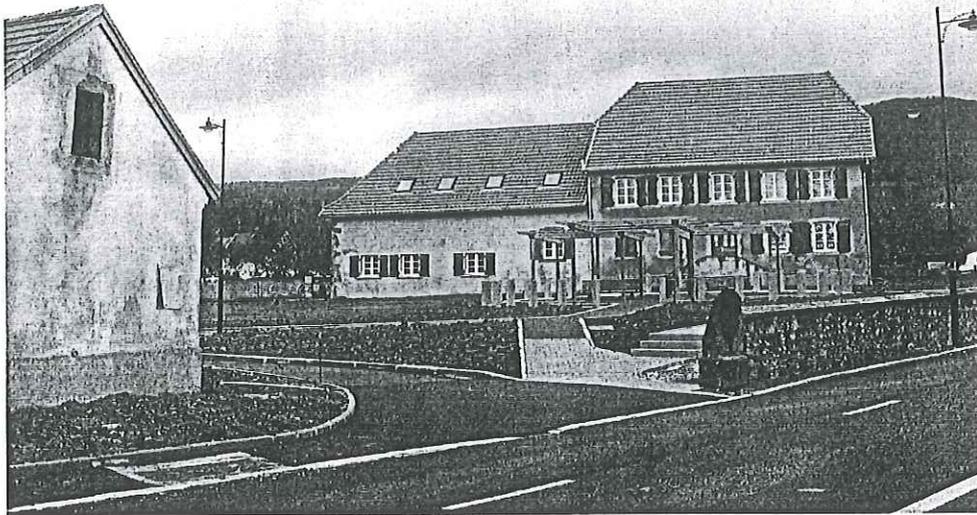
De là dépendent un certain nombre de règles administratives comme, par exemple, le nombre de conseillers municipaux, leur mode d'élection, la composition de la commission des impôts, le nombre des représentants de la commune dans les syndicats ou autres collectivités.

Les règles budgétaires et comptables ne changent pas mais les subventions d'équipement, la dotation générale de fonctionnement versées par l'Etat et d'une façon générale, presque toutes les dotations et subventions changent de critères de calcul quand on change de catégorie ; elles peuvent être moins liées directement au nombre précis d'habitants.

En contrepartie, la commune va devoir payer ses participations aux divers syndicats pratiquement toujours en fonction du nombre d'habitants (la catégorie n'intervenant pratiquement jamais).

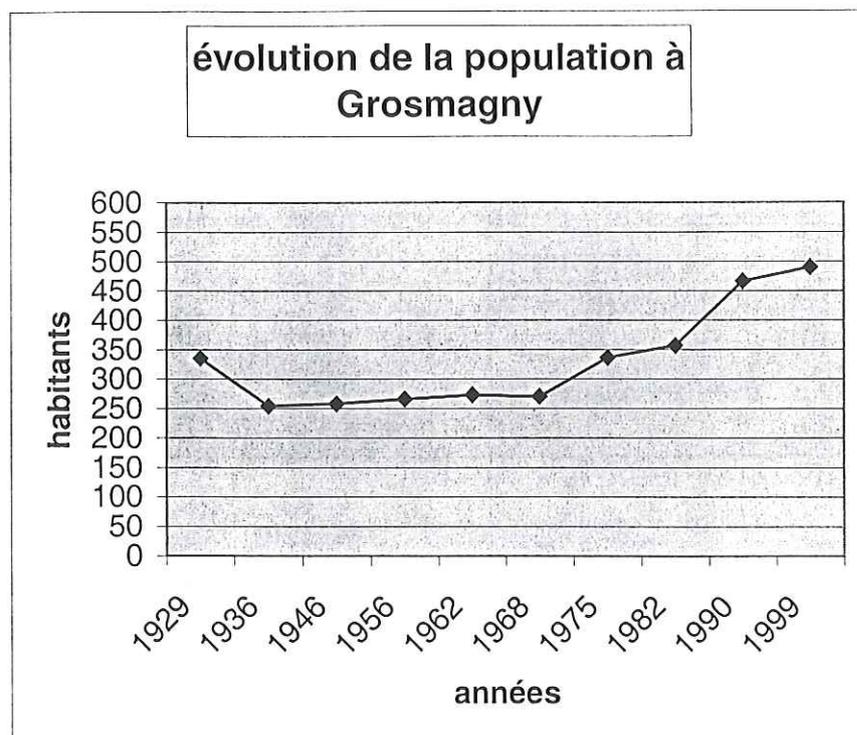
De manière générale, on a toujours intérêt à passer dans la catégorie supérieure.

Précisément, c'est sûrement ce qui va se passer pour GROSMAGNY en 2008 lors de la validation du prochain recensement :



nous allons passer dans la strate des communes de 500 à 999 habitants ; à ce titre, ce recensement revêt pour nous une importance toute particulière.

En marge de ces commentaires, il nous est apparu intéressant de vous montrer la progression de la population de notre village depuis 1926, telle que constatée lors des recensements successifs.



AIRE URBAINE - S.M.A.U.

Parmi les organismes qui opèrent dans notre région, figure notamment le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine, le SMAU. La presse fait souvent référence à lui dans les actions entreprises à l'échelle Belfort Montbéliard Héricourt.

Il nous a paru intéressant de vous le présenter :

L'Aire urbaine est un territoire à cheval sur 3 départements de la Franche-Comté : le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

Elle est composée de deux principaux centres urbains : Belfort et Montbéliard, et d'un ensemble de moyennes et petites villes qui lui confère un caractère multipolaire.

L'Aire urbaine correspond à un bassin de vie, où urbain et rural s'entremêlent sans ruptures marquées, et dont la tradition industrielle et les difficultés liées à la mondialisation ont particulièrement resserré les liens.

L'Aire urbaine compte 198 communes dont la majorité appartient à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), au nombre de 11 en tout :

- ◆ Communauté de l'Agglomération belfortaine (CAB)
- ◆ Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM)
- ◆ Communauté de communes du Pays d'Héricourt
- ◆ Communauté de communes du Sud Territoire
- ◆ Communauté de communes du Tilleul
- ◆ Communauté de communes de la Bourbeuse
- ◆ Communauté de communes du Pays sous-vosgien
- ◆ Communauté de communes de la Haute Savoureuse
- ◆ Communauté de communes des Balcons du Lomont
- ◆ Communauté de communes des 3 Cantons
- ◆ Communauté de communes de la Vallée du Rupt



Source : « L'Aire urbaine en chiffres », publié par le SMAU, novembre 2006

Le SMAU, créé en 2012, est un espace de coopération entre collectivités territoriales du Nord-Est Franche-Comté qui prolonge et consolide la coopération initiée depuis 1984 au sein de l'association Aire urbaine 2000.

Le SMAU n'est pas une collectivité territoriale supplémentaire, c'est un espace de réflexions dont l'action est principalement subordonnée à la déclaration d'intérêt syndical. Cet établissement public ne se substitue pas aux collectivités qui décident des actions à mener en commun : c'est à la fois une structure de concertation, de réflexion et d'échanges et une structure capable de mener des projets à l'échelle du bassin de vie de l'Aire urbaine, au-delà des limites institutionnelles habituelles.

Aux 5 collectivités initiales de l'association Aire urbaine 2000, 5 autres collectivités sont venues compléter la composition du SMAU qui s'est substitué à l'association portant ainsi à 10 le nombre total de collectivités territoriales membres de ce nouveau syndicat. Font donc partie du SMAU : les villes de Belfort, Montbéliard et Héricourt, les communautés d'agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM) et de Belfort (CAB), les conseils généraux du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône, ainsi que les communautés de communes du Pays d'Héricourt et du Sud Territoire.

Depuis 2003, l'ensemble des autres communautés de communes du territoire de l'Aire urbaine : CC des 3 Cantons, CC de la Vallée du Rupt, CC

des Balcons du Lomont, CC de la Bourbeuse, CC du Tilleul, CC du Pays sous-vosgien et CC de la Haute Savoureuse, sont également associées au SMAU, à titre consultatif.

Les projets Aire urbaine

Dans le cadre de son rôle de coordinateur des initiatives publiques et de concertation politique, le SMAU a participé à l'aboutissement de nombreux projets majeurs pour le Nord-Est Franche-Comté tels que la fusion des hôpitaux de Belfort-Montbéliard, le développement de l'enseignement supérieur, la signature d'un contrat de redynamisation économique, l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, l'hôpital central, la réalisation d'un grand équipement sportif et culturel.

En tant que maître d'ouvrage, le SMAU œuvre également dans le domaine culturel : les informations culturelles et événementielles locales sont promues à travers le site internet du SMAU (www.pays-aireurbaine.com), notamment le moteur de recherche « on fait quoi aujourd'hui ? » et prochainement par la newsletter bimestrielle « atmosphère ».

Le SMAU a mené en 2004 une enquête ménages déplacements à l'échelle de l'Aire urbaine dont les résultats sont diffusés sous format d'un périodique trimestriel dit « **Cahiers de la Mobilité** », dont les n° 1 et 2 sont déjà disponibles. Les résultats de cette enquête permettent tout particulièrement :

- ◆ d'avoir une connaissance fine des déplacements des ménages de toutes natures sur un territoire donné, à partir d'enquêtes à domicile ;
- ◆ de mesurer précisément la réalité des déplacements des populations et leurs attentes dans ce domaine ;
- ◆ d'obtenir des renseignements sur le profil des utilisateurs, les déplacements, les itinéraires, les origines et destinations et les modes de transports utilisés.

Le SMAU pilote le projet de création d'une télévision locale Aire urbaine.

Enfin, le SMAU est maître d'ouvrage pour la « Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public », projet connu sous la dénomination boucle locale haut débit Aire urbaine (BLHD).

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- ◆ permettre aux entreprises et à la population de disposer de services innovants aux meilleurs prix ;

- ◆ aménager le territoire en résorbant la fracture numérique ;
- ◆ placer le territoire parmi les leaders sur les technologies d'avenir : rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois et favoriser notamment l'essor d'activités consacrées aux TIC

Ce projet vise les entreprises, les services publics (hôpitaux, enseignement supérieur ...) mais aussi les particuliers et fera appel à plusieurs technologies.

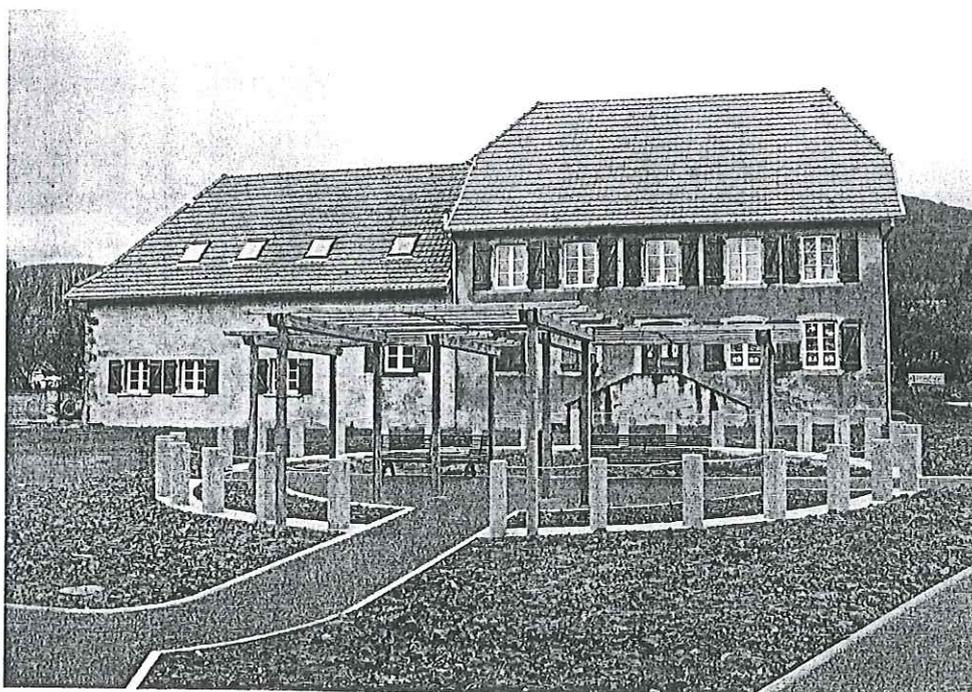
La maîtrise publique du projet offre la garantie d'une meilleure concurrence entre opérateurs et donc les coûts les plus attractifs pour l'utilisateur.

Une délégation de service public a été lancée durant l'été 2006 et l'exploitation de l'ensemble du réseau devra intervenir au second semestre 2008.

Une équipe de 3 personnes compose le SMAU : le directeur, l'agent de développement et la secrétaire-comptable.

Ainsi, GROSMAGNY est partie prenante dans le SMAU et les actions engagées par celui-ci sont susceptibles d'intéresser directement ou indirectement chacun d'entre nous.

En 2005, par exemple, les chemins d'art ont été financés à travers le contrat de Pays élaboré par le SMAU. En 2006, une charte forestière y a été étudiée : tous les propriétaires forestiers, publics ou privés, sont concernés et par conséquent, notre commune.



RAPPELS PRATIQUES

Demande de carte d'identité

Fournir : 2 photos d'identités aux normes
1 justificatif de domicile (facture EDF ou TELECOM ou portable de moins de 3 mois)
1 copie intégrale de son acte de naissance (à la mairie où l'on est né)
son ancienne carte d'identité
le demandeur doit se présenter lui-même à la Mairie , la prise des empreintes digitales étant nécessaire
la carte d'identité est gratuite
le délai est de 3 semaines maximum

Demande de passeport

A savoir : l'inscription d'un enfant sur le passeport des parents n'est plus possible.

Fournir : 2 photos d'identités aux normes
1 justificatif de domicile (facture EDF ou TELECOM ou portable de moins de 3 mois)
1 copie intégrale de son acte de naissance (à la mairie où l'on est né)
son ancien passeport (s'il s'agit d'un renouvellement)
1 timbre fiscal à 60 € pour les personnes majeures (validité 10 ans)
1 timbre fiscal à 30 € pour les mineurs de 15 à 18 ans (validité 5 ans)
gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans (validité 5 ans)
le délai est de 3 semaines maximum

Inscription sur les listes électorales

L'inscription, pour être effective, a dû être faite avant le 31 décembre de l'année précédente.

Les jeunes gens, s'ils ont été recensés militairement, sont inscrits d'office l'année de leur majorité (il est tout de même bon de vérifier que cela a été fait)

Les nouveaux domiciliés et toute personne de nationalité française ou européenne sont priées de s'adresser à la Mairie.

Recensement militaire

Les jeunes gens, garçons et filles, âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois qui suit leur anniversaire.

Cette formalité est importante car l'attestation de recensement est nécessaire à l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, BEP, diplômes universitaires, permis de conduire, etc...) et le fichier du service national sert à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Documents d'urbanisme

Toute modification de construction, toute construction (y compris muret ou piscine), tout ravalement de façade, tout travaux de modification, de réfection, de construction d'un système d'assainissement, doivent faire l'objet d'une déclaration à la Mairie.

Transport à la demande

Les personnes qui veulent pouvoir utiliser le transport à la demande doivent :

1. s'être fait inscrire préalablement au n° 0800 824 923 (numéro vert)
2. elles réserveront (au même numéro) leur transport au plus tard, la veille de leur déplacement

A titre d'information, 56 personnes sont inscrites au transport à la demande. Les destinations les plus courantes sont (situation au 31/12/2006) :

- Valdoie (28 courses)
- Masevaux (32 courses essentiellement pour le marché)
- Giromagny (1 course)



ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Antoine Jules Paul MARCHAL, le 25 septembre
Rémy Stéphane Antony GUYON, le 13 octobre
Nathan David DURRENBACH, le 26 novembre
Louison Blanche Marianne RACLE, le 02 décembre
Maéva PETIT-PRÊTRE, le 8 décembre

MARIAGE

Alexis COUROUX et Magali CAMPGUILHEM, le 29 juillet

DÉCÈS

Guy Robert François MAURASIN, le 28 février
Marcel Fernand DAUDAL, le 27 mars
François Robert MOUGIN, le 02 mai
Jacques René THIRY, le 13 mai
Jacques DINGER, le 7 août

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Georges MILLOT, le 12 juin à Alençon (Orne)
Julie Valentine MARCHAL Vve DIETERICH, le 03 juillet à Belfort
Bernard Charles HEIDET, le 8 août à Belfort

IL Y AURA CENT ANS

EXTRAIT DE LA PRESSE LOCALE DE 1907

LA FRONTIERE DU 17 FEVRIER

GROSMAGNY - Un vol de volailles, estimé 10 Fr . a été commis au préjudice de M.Serre louis-joseph instituteur à Grosmagny .Auteur inconnu .

LA CROIX DU 17 FEVRIER

GROSMAGNY – Une mission solennelle sera prêchée à l'église de Grosmagny par Deux missionnaires diocésains de Besançon, elle commencera le 24 février à la messe de 9h et demi , et se terminera le 10 mars.

LA FRONTIERE DU 24 FEVRIER

GROSMAGNY - Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie dont les causes sont Inconnues a détruit le moulin dit (MOULIN PIERRE GEORGES) appartenant à M. Hartmann Auguste et situé à quelque distance du village .
Le feu , activé par un fort vent du sud-ouest soufflant en rafales se propagea avec une Effrayante rapidité et tous les secours apportés par quelques courageux citoyens furent Inutiles ; une partie seulement du mobilier pu être sauvée .
Les pertes se montant à 10.000 Fr. environ ne sont couvertes qu'en partie par une assurance .

LA FRONTIERE DU 16 JUIN

GROSMAGNY - M. Gérard François conduisait du bois samedi soir à l'usine de Bellevue, lorsque arrivé à la hauteur de la fabrique à Giromagny ,il trébucha et tomba sous sa voiture qui lui passa sur une jambe. L'accident nécessitera au moins une quinzaine de jours de repos.

LA CROIX DU 16JUN

GROSMAGNY – Un de nos amis d'Eloie ,nous écrit :
Etant de passage dans la commune de Grosmagny , vers 9 heures du soir , la route était Complètement barrée : d'un côté , il y avait une voiture chargée , de l'autre il y avait le Chasse-neige ou triangle qui tient encore à lui seul les trois quarts de la route . Il en résulte, Que j'ai failli me rompre le cou , car j'ai fait une chute . Justement cela se trouve au tournant De la route .
J'en suis quitte pour quelques égratignures ,mais j'aimerais faire savoir à qui de droit, qu'il Serait bon de faire débarrasser les routes ,car si par malheur , uneauto venait à heurter ces Obstacles , comme cela m'est arrivé , l'accident pourrait être très grave .
J'espère que vous insérerez mon accident , afin que les ponts et chaussées en prennent Connaissance .

LA CROIX DU 24 JUILLET

GROSMAGNY – on nous écrit :

Dimanche soir, nos bons républicains s'étaient réunis en séance extraordinaire, mais cette fois, pas pour délibérer, car un copieux gueuleton les attendait. Le menu était des plus fins, puisque les poulets de la localité y assistaient; tout allait son train, même le crédit Extraordinaire.

Le champagne coulait, quand Pédago; prit la parole et discourut en ces termes: vive la République qui nous unit! hommage au père Schneider qui nous soutient, sans oublier le Berger du canton.

Les plus heureux, étaient les nouvelles recrues qui n'avaient jamais été à pareille fête. Mais il n'en était pas de même des ménagères qui se rendent mieux compte du budget des Dépenses, et se voyaient gratifiées de 3 Fr. de plus pour les contributions qui augmentent Toujours, malgré la bonne aubaine des congrégations et des fabriques.

Pauvres contribuables, depuis 37 ans que nous sommes en république, vous avez attendu Bien longtemps pour manifester; la bonne odeur vous arrive bien tard.

Mais que voulez vous? Si l'on veut se faire bien voir, être soutien de famille, exempt de 28 et 13 jours, si l'on tient à avoir une place au tram, à gagner un procès, à se faire Bombarder Aliboron sans brevet, ou gratte-papier, si l'on veut manger au râtelier du budget Et ne pas être ennuyé par les tyranneaux de village, il faut bien mériter tout cela..

LA FRONTIERE 15 SEPTEMBRE

GROSMAGNY – jeudi matin, vers 9 heures, M. Gérard Pierre, âgé de 50 ans, Demeurant à Grosagny, s'est suicidé dans sa chambre en se tirant un coup de fusil de Chasse dans la mâchoire. Sa funeste détermination doit être attribuée à une crise d'alcoolisme, car depuis quelques jours Gérard Pierre ne travaillait plus et s'adonnait à la Boisson. Il laisse une veuve et deux enfants.

LA FRONTIERE 15 SEPTEMBRE

GROSMAGNY – par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 4 septembre courant, la Médaille d'honneur agricole, instituée pour les serviteurs ruraux, métayers et métayères a été Décernée à M. Gasser, chez M. Chapuis à Grosagny.

LA CROIX DU 6 OCTOBRE

GROSMAGNY – on nous écrit :

C'est avec une légitime fierté que notre commune a vu un de ses plus illustres enfants décoré De l'ordre du poireau. cette distinction est en effet la récompense méritée de bien des Travaux et de pénibles efforts.

Parmi les nombreux titres de gloire du nouveau décoré, on cite : TRAVAUX

D'ASSAINSSEMENT. Rien n'est plus juste, car notre habile concitoyen a résolu un difficile Problème : faire établir au-dessus de chez lui une fontaine dont il a le premier tous les Avantages, mais dont il a permis aux voisins de faire le travail et de payer les intérêts.

De plus, ce laborieux cultivateur a obtenu des récompenses aux divers concours agricoles : Certainement, pour un gratte-papier, qui passe ses journées à son usine, le fait est assez rare Et méritait, quoiqu'en disent les envieux, une récompense exceptionnelle

Ajouter à tout ceci que la culture électorale est le principal motif de sa distinction

Honorifique : il a semé à pleines mains la discorde dans le village et essayé de faire des Plantations Schnidreuses et Bergériennes. Le bloc lui devait bien cela : en lui décernant le Poireau, il ne fait que payer une dette de reconnaissance pour les services rendus par lui et Sa famille, autrefois si dévouée aux principes de tolérances et de liberté.

LA CROIX DU 6 OCTOBRE

PETITMAGNY- Dimanche soir trois apaches de Grosmagny, ayant fêté la bouteille vinrent Troubler notre paisible commune par des voies de fait contre un aubergiste de la localité ,le Sieur. S..... qui ne voulut pas leur ouvrir son établissement , ceux ci ne trouvèrent rien de Mieux que d'enfoncer les fenêtres a coup de cailloux . L'un d'entre eux qui touche une Subvention du département pour l'aider à élever sa famille , ferait bien mieux de rester vers Ses enfants .

Ils ne sont du reste pas à leur coup d'essai , ni l'un, ni l'autre .

LA FRONTIERE DU 7 NOVEMBRE

*GROSMAGNY - Vendredi après-midi , jour de la toussaint , M. Xavier C..... ,cultivateur, A été l'objet d'une agression près de l'église ; il a été grièvement blessé à la figure et sur Différentes parties du corps, et se plaint de douleurs internes .
La victime de ce véritable guet-apens a déposé une plainte à la gendarmerie ;il y a au moins Dix personnes d'inculpées ; tant hommes, que femmes, et enfants .*

LA CROIX DU 10 NOVEMBRE

GROSMAGNY – Le jour de la toussaint ,tandis que la pieuse et impressionnante cérémonie Des vêpres des morts , se déroulait dans l'église de Grosmagny , par la grande porte Entr'ouverte , arrivait de la fumée de cigarettes , le bruit incessant des conversations venant Du dehors. M. le curé qui était en chaire à ce moment , pria les personnes qui se trouvaient Au fond de l'église de vouloir bien fermer la porte .Comme le maire assistait à la cérémonie M.Mrs P... adjoint ,et B.... conseiller municipal, s'approchèrent de lui et lui demandèrent D'aller fermer cette porte. M. le maire leur répondit : < allez-y si vous voulez, moi je n'y Vais pas.>

M. B..... et son neveu voulurent obéir à la demande de M. le curé .Mais M. Xavier C....., On Ne sais trop pourquoi s'y opposa .M. B.... Emile l'invita charitablement à demeurer Calme Lui faisant observer que la chose ne le regardait pas, M. Xavier C..... ,qui d'après les Dépositions recueillies par la gendarmerie , était pris de boissons répondit au Jeune homme En lui donnant un coup de poing sur le nez .

Voyant que le bruit ne cessait pas , M. le curé annonça que la cérémonie était suspendue ,et Tout le monde sortit ; sur la place de l'église , le provocateur fut entouré d'un groupe de Personnes qui lui reprochèrent sa conduite ,et lui portèrent quelques coups insignifiants :on Conçoit en effet qu'une telle attitude avait vivement indigné les catholiques , surtout un jour Aussi solennel et pendant une cérémonie aussi touchante , aussi chère au cœur de tous .

Bien qu'ayant par sa faute provoqué la correction qu'il reçut ,M.Xavier C.... a jugé bon de Porter Plainte :ajoutons que tout en prétendant avoir subi une agression subite M. Xavier. C.... a Parfaitement reconnu les six personnes qui en sont ,selon lui les auteurs, et a Désigné avec une trop admirable précision que tel coup aux jambes, lui fut porté par un tel, Tel autre, à la figure par Mme X.... etc.

Le tribunal se défiera certainement de ces détails, que matériellement , étant comme il le dit Assailli de toutes parts ,il n'a pu remarquer si bien ,et que du reste il est seul à signaler .

LA CROIX DU 24 SEPTEMBRE

GROSMAGNY – M. l'abbé Villaumié curé de Grosmagny , vient d'être nommé Missionnaire diocésain.

Nous sommes heureux de féliciter ce jeune et sympathique prêtre du poste de confiance que Mgr l'archevêque ,estimant son mérite, et son dévouement , a bien voulu lui accorder . Il Emporte les unanimes regrets de ses paroissiens qui avaient su apprécier, sa bonté , sa charité ,son esprit de conciliation et sa haute valeur intellectuelle .

LA CROIX DU 1^{er} DECEMBRE

GROSMAGNY – Par décision de Mgr l'archevêque de Besançon M.l'abbé Pernot François Joseph, curé de Quenoche à été nommé curé de Grosmagny .

LA FRONTIERE DU 12 DECEMBRE

GROSMAGNY – M.Charles Schneider, député du Haut-Rhin , a reçu la lettre suivante :
Grosmagny, le 12 décembre.

Monsieur, et cher Député ,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'ordre du jour ci-dessous, voté par le comité radical de Grosmagny dans son assemblée générale du 1^{er} décembre 1907 :

- Les membres du comité radical de Grosmagny, réunis en assemblée générale au café
- Cottet, approuvent l'attitude nettement républicaine au parlement de M.Mrs Schneider,
- Député et Berger Sénateur ; renouvellent à leurs dévoués représentants et président
- D'honneur, leur sentiments de vive sympathie et de loyal dévouement ,chargent leur Président de transmettre le présent ordre du jour à leur représentants, et se séparent
- Aux cris de : **Vive la République !**

Veillez agréer, monsieur et cher député, l'assurance de mes sentiments respectueux et Dévoués .

Le président du comité . Canal .

LA FRONTIERE DU 29 DECEMBRE

GROSMAGNY – Lundi après-midi ,une agréable surprise était réservée aux enfants des Ecoles communales ,Mme Philippe et Louis Berger, accompagnées de M. le Sénateur, Avaient bien voulu, à l'occasion de la fête de Noël, apporter à nos chers petits, quantité de Cadeaux et jouets de toutes espèces .Il est inutile de peindre la joie de nos bambins et Bambines ;la gaieté était dans tous les yeux . aussi, chacun voulut faire de son mieux pour Exécuté le petit programme, préparé pour la circonstance., des félicitations à ce sujet ,sont Dues à Mlle Oriez notre dévouée institutrice qui ,en peu de temps, a su réaliser de véritables Merveilles .

Une mention doit être accordée aux élèves : Jeanne C...,Marthe J...,Justine C...,Aline N..., Jeanne L...,Marie L...,Lucie M...,Justine T..., etc....

Le maire et deux conseillers municipaux avaient bien voulu honorer la distribution de leur Présence.

Qu'il nous soit permis de remercier ici , Mme Berger et M. le sénateur de leur délicate Attention . On parlera bien longtemps dans la commune des fées bienfaisantes qui ont fait Luire sous le toit de chaque chaumière un moment de gaieté et de bonheur pour les petits en Même temps qu'elles éveillaient dans le cœur des parents un souvenir de durable Reconnaissance .

